



COMITE DE COTE D'OR D'ESCRIME



**Les Présidente et Maîtres d'Armes du CLUB d'ESCRIME DIJONNAIS
à Mmes et Ms les Présidents et Maîtres d'Armes**

Nous avons le plaisir d'inviter les tireuses et tireurs concernés à participer aux :

**COMPETITIONS DEPARTEMENTALES INDIVIDUELLES
SAISON 2018 / 2019
CATEGORIE : M 11 - FLEURET et SABRE
SAMEDI 11 MAI 2019**

**Salles d'armes - Centre sportif Dijon métropole
24, rue François Mitterrand - 21850 SAINT APOLLINAIRE**

Téléphone d'urgence : 06 87 47 27 16

Horaires : Ouverture salle : 13h45 // Engagement : 14H00 // Scratch : 14H15 // Début : 14H30

Engagements : avant Jeudi 09/05/2019, 22h59 sur l'extranet fédéral.

Montant engagement : 5 € par tireur

Formule de l'épreuve : Selon règlement départemental particulier des épreuves individuelles M 11, saison 2018 – 2019.

- Armes électriques donc tenue escrime complète obligatoire (dont sous cuirasse).
- Les clubs apporteront armes et fils de corps (identifiés), ainsi qu'un masque par tireur.
- 1 tour de poules (4 touches) puis TED (8 touches) toutes places tirées sauf 3èmes
- Cuirasses fleuret et sabre du CD 21 à disposition
- Une médaille à chaque participant (Or – Argent – Bronze X2 – simples)
Classement séparé H et D

Arbitrage : sur désignation de la CDA 21

Maître d'armes : Pascal YANELLI

Une buvette fonctionnera pendant la durée de l'épreuve.

Sportivement.

Guillemette ZUDDAS, Jean-Pierre HARBELOT, Pascal YANELLI.